NOUVELLES LOCALES
Lille - Roubaix - Tourcoing

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le mardi ... Voici l'ordre du jour :

... sur les tramways. — Chenil municipal ; construction de niches supplémentaires — Fontaine Vallon ; ravalement (rapporteur M. Coilliot). — Jardin Vauban ; ... des bassins (rapporteur : M. ...). — Bourses et subsides (rapporteur M. Léon Gobert).

... ouvrières. — Baux ; location ..., rue de la Vignette ; patronage ... — Baux ; prise de bail ; guérite de ... ; gare de Fives — Contentieux ; dispense de purge ; achat rue Bernos — Fêtes ; acquisition d'un kiosque démontable — ...ment ; fourniture d'imprimés ; ... — Lycée Fénelon ; installation ... supplémentaires — Lycée Fénelon ; travaux divers — Poste de police, rue ... Baval ; règlement de mitoyenneté — ... de police, rue du Frêne ; règlement de mitoyenneté — Ecole de Natation ; travaux et vente de terrain — Statue équestre ... de M. Joire — Achat ; chemin du Bal... — Vente de terrain, rue du Béguinage — ... ; terrain du presbytère anglican — ... ; terrain rue Léon-Gambetta — Dénomination de rue — Rue des Bois-Blancs ; ...ion de travaux et classement — Rue ...ailleurs prolongée ; réception de travaux et classement — Rue de l'Eglise Saint-... ; classement — Emprises diverses — ...rises ; suppression — Aqueduc, rue des Bois-Blancs ; réception — Aqueduc, rue Pa... ; achat — Pavage, rues Bouguereau et ... Bruyère — Théâtre ; fourniture de décors ; marchés — Musées ; legs Lecoutre de Beauvais — Musées ; don de M. Emile Ovi... — Lycée Fénelon ; subventions diverses ... supplémentaire — Lycée Fénelon ; fournitures de denrées ; marchés — ... Louis-Blanc ; création ... — Ecole Baggio ; subvention de ... — Bureau de Bienfaisance ; vente de ... à Bully-Grenay — Hospices ; vente ... — Hospices ; budget pour 1911 — Hospices ; main-levée d'hypothèques — Hospices ; vente d'arbres — Frais de casernement ; ristourne ; admission en non-valeur — Contingent pour le service des enfants assistés ; solde de 1909 — Ventes de terrains ; paiement de frais ; crédit supplémentaire — Entretien des chèvres du Jardin Vauban ; crédit supplémentaire — Aliénés indigents ; part contributive de la ville ; crédit supplémentaire — Enseignement industriel ; crédit supplémentaire — Indemnités aux familles des réservistes ; crédit supplémentaire — Abattoirs ; location de ... — Abattoirs ; location de local — Commissaire central ; promotion de classe — Sapeurs-Pompiers ; caisse de retraites — Services municipaux ; marchés — Services municipaux ; liquidation de pensions — Secours municipaux ; secours.

EST-CE UN SUICIDE ?

Deux mariniers du bateau « Franco-Belge » et l'agent Formarier ont retiré hier soir du canal de la Basse-Deûle en face le Palais de Justice, le corps d'une jeune dame paraissant âgée de 20 à 23 ans et dont voici le signalement : Taille 1 m. 65 environ, cheveux chatains. Elle était vêtue d'un jupon de dessous à carreaux noirs et blancs et d'un jupon de dessus noir. Elle portait des bas noirs et était chaussée de pantoufles.

Le docteur Lefebvre mandé a déclaré que la mort remontait à environ trente minutes.

Comme il n'a été trouvé, dans les poches de la défunte, aucun papier, et celle-ci étant ..., son corps a été transporté à la morgue.

FABRIQUE ET MAGASINS DE MOBILIER
Spécialité d'ameublement intérieur moderne
Paul FASS-HILST, rue Royale, 10, LILLE
ATELIERS r. DOUDIN, 6-8-10-12

UN INDÉLICAT

En vertu d'un mandat d'arrêt de M. De..., juge d'instruction, la police de sûreté a arrêté un nommé Charles Robiquet, inculpé d'abus de confiance. Chargé par son patron, M. Cardon, rue d'Iéna, de vendre des pommes de terre, il avait empoché le produit de la recette et abandonné le véhicule avec lequel il avait transporté la marchandise.

LES VOLS DANS LES GARES

Hier matin, à la gare de la Grande Vitesse, un camionneur, Henri Dervaux, 46 ans, rue Mercier, était surpris, emportant deux colis de beurre. Il fut mené dans les bureaux de la Brigade Mobile et M. Benoit, commissaire, fit une perquisition à son domicile et l'on découvrit deux pièces de drap d'une valeur de trois cents francs ; il ne put en indiquer la provenance.

Son arrestation a été maintenue et l'enquête continue.

POUR MANGER

Il y a quelques jours, M. le capitaine de Sainte-Claire, rue de Turenne, renvoyait sa domestique Gabrielle Comyn, 18 ans, actuellement sans domicile. Celle-ci se trouvait sans ressources et n'ayant rien à se mettre sous la dent ne fut point en peine de se procurer de quoi vivre.

Elle se présenta chez divers commerçants du quartier et se fit remettre diverses marchandises, se disant toujours occupée chez le capitaine.

M. de Sainte-Claire ayant porté plainte la voleuse fut arrêtée et transférée au Parquet.

BAS A VARICES
Chaussettes, genouillères, mollets, solides, garantis, la moitié moins cher qu'ailleurs, depuis 4.50 au lieu de 8 fr., chez Mlles As..., bandagistes - herboristes, diplômées, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. 13

UN REPENTANT

Un agent d'assurances de Caudebec-lès-Elbeuf, Désiré Duchesne, est venu se constituer prisonnier, se disant recherché pour abus de confiance d'une somme de 200 fr. au préjudice d'un commerçant de Caudebec. Duchesne a été déféré au Parquet.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE

... a eu lieu, à la Chambre de Commerce de Lille, sous la présidence de M. ..., préfet du Nord, la séance d'installation des membres nouveaux ou réélus : ... 6 ans : MM. René Baudon, Maurice ..., Charles Delesalle, César De..., ... Guérin, Paul Stahl, Henri Tesse, ... M. Emile Le Blan.

... procédé au renouvellement ... pour deux ans. Ont été nommés : ... Edmond Faucheur ; vice-présidents, Henri Desroix et Arthur Dubem ; trésorier, M. Maurice Bernard ; secrétaire, M. Victor Clément.

La Chambre a désigné, comme membres correspondants pour deux ans : MM. Georges Valdelièvre fils et Auguste Crépy.

MANIFESTATION SYMPATHIQUE

Les membres du Comité de l'Arbre de Noël ont fêté hier soir, dans l'intimité, la décoration de son fondateur et président, M. *Paul Assoignion*. Au champagne, M. Fernand Pérot, vice-président, a félicité le nouveau légionnaire et lui a remis au nom de ses camarades, une superbe plaquette en argent : « La Paix armée de Mussoulié ».

A PROPOS D'UNE CONFÉRENCE

On sait que le groupe parlementaire d'éducation populaire et d'action républicaine, a décidé une manifestation à Lille, pour le dimanche 8 janvier.

Ainsi que nous l'avons dit, MM. Caillaux, ancien ministre des finances, et Sieg, député de Paris, doivent y assister.

A ce propos, on a placardé hier sur les murs de la ville l'affiche suivante :

PROTESTATION

Monsieur Caillaux à Lille

M. Caillaux, l'homme néfaste aux intérêts du Nord, vient, dimanche prochain 8 courant, à Lille, faire une conférence au Kursaal, à onze heures du matin.

Nous protestons contre la venue à Lille de celui qui a toujours méconnu les besoins et l'importance économique de notre région, en faisant voter :

La réforme des boissons en 1900 ;

En défendant l'inique privilège des bouilleurs de cru;

En faisant supporter au Nord la plus grande partie des impôts en faveur du Midi.

Nous laissons aux organisateurs de la conférence la responsabilité de la présence dans notre ville de M. Caillaux, qui va, à l'encontre de nos sentiments de défense régionale.

LE COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU NORD.

Comprenant : Le Syndicat des brasseurs du Nord, le Syndicat central du commerce en gros des vins et spiritueux, la Fédération Nord-Nord-Est des débitants de boissons, l'Union générale des Sociétés anonymes coopératives de la région du Nord, le Syndicat des brasseurs de Lille le Syndicat des débitants de boissons de Lille et sa banlieue, le Syndicat de l'épicerie et professions connexes de Lille, le Syndicat des cafetiers de Lille, le Syndicat des hôteliers de Lille.

L'ŒUVRE LILLOISE DES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Cette œuvre a tenu son assemblée générale le 29 décembre 1910, sous la présidence de M. le docteur Bué, en présence de M. Crépy-Saint-Léger, adjoint au maire.

Il ressort de la lecture du rapport de M. le docteur Delplanque, secrétaire, que 278 enfants ont été surveillés pendant l'année et qu'il ne s'est produit parmi eux que 18 décès. Ce résultat démontre combien les consultations de nourrissons sont utiles pour la classe ouvrière, et combien elles méritent d'être suivies.

Le rapport de M. Goubet, trésorier, expose une situation financière assez heureuse pour avoir permis de distribuer aux mères des secours en nature, bons de viande, couvertures de laine, maillots, etc.

Après avoir félicité le trésorier pour tout son dévouement, et avoir voté des remerciements aux dames faisant partie de l'Œuvre, qui ont travaillé pour les enfants pauvres, l'assemblée générale a réélu pour 1911 le bureau sortant.

MENUS FAITS

— Un inconnu a dérobé dans le tiroir du comptoir de M. Vyt, cabaretier, rue Rabelais, 43, un sac à main contenant environ 7 francs.

La police, avisée, recherche l'auteur de ce vol.

— Le nommé Foulon, 60 ans, demeurant rue Condorcet, 21, a été mordu par le chien de M. Coutemer, tailleur, rue des Elites.

L'animal sera visité par un vétérinaire.

— En vertu d'un extrait du tribunal correctionnel de Lille, pour vol, la police a arrêté la nommée Thérèse Feys, 37 ans, demeurant rue Druelle.

Je ne fume que le NIL

CAVEAU LILLOIS

Cette société organisait mercredi dernier, en son siège, salle de la Petite Banque, 47, *rue de Béthune, la septième et dernière soirée* du concours d'interprétation de pièces patoises.

Cette soirée, comme les précédentes, avait attiré un public nombreux. On débuta par le sujet imposé, une chanson ayant pour titre : « Mes Défauts », qui obtint un légitime succès.

Puis, tour à tour, nos chansonniers patoisants, tels Vendermersch, Fournier, Labbe, Tanche, Flamencourt, Herrengt, Menez, etc., amusèrent l'auditoire par leurs œuvres, tantôt gaies, soulevant le rire franc, tantôt sentimentales, mais toutes de valeur. D'ailleurs, les applaudissements qu'ils recueillirent furent plus éloquents que tout ce qu'on pourrait en dire.

Pour terminer cette charmante soirée, la section lyrique des « Sans Souci » interpréta une pièce lilloise, « Eun' Vieill'Fille », que les acteurs enlevèrent avec brio et qui eut le don d'amuser l'auditoire.

A cause de l'organisation de la sortie de sociétés, organisée par le Caveau pour le Mardi-Gras 1911, la réunion de février est purement administrative ; la prochaine récréative aura lieu en mars. Nous en reparlerons.

ROUBAIX

PETITES NOUVELLES

— L'Etablissement des Bains de la rue de Rome sera fermé les lundi 9 et mardi 10 janvier.

— Dimanche, à 11 heures, dans la salle des Mariages, à la Mairie de Roubaix, remise des titres de rentes, provenant de la fondation Lagache-Delattre.

— Le 26 décembre dernier, deux fraudeurs capturés par la douane, au Mont-à-Leux, déclarèrent être au service de Guelton Edouard, 32 ans, 390, Grande-Rue.

Une perquisition faite au domicile de Guelton, par un capitaine des douanes, accompagné de M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, amena la découverte des vêtements des fraudeurs arrêtés.

La culpabilité de Guelton ne faisant aucun doute, ce dernier a été mis en état d'arrestation vendredi matin, par le sous-brigadier de sûreté Chantraine et plusieurs agents.

Mandat d'amener avait été lancé contre lui, par M. Delalé, juge d'instruction.

DANS LA POLICE

M. Mazzini Pagès, le très aimable commissaire de police du 3e arrondissement, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il est remplacé par M. Faisant, commissaire de police à Nancy.

M. Pagès était à Roubaix depuis deux ans.

ENCORE UNE NOUVELLE RUE

Une enquête est ouverte sur le projet de classement et de fixation des alignements et du nivellement d'une rue à ouvrir, longeant le nouveau stand des Trois-Ponts, entre la rue de Carihem et la limite du territoire de Lys-lez-Lannoy. Le projet sera visible, à la mairie du 10 au 24 janvier, de 9 à 5 heures.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations les 25, 26 et 27 janvier, de 2 à 3 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA « MUSE DE NADAUD »

Dans son Assemblée générale de jeudi dernier, la « Muse de Nadaud » a, sur la demande de nombreux amateurs, décidé de reporter au 17 janvier la clôture des inscriptions pour les huit sections de ses concours de chant et de déclamation.

Vu la difficulté qu'éprouvent les concurrents à se procurer les morceaux imposés, la Société remettra copie de ces morceaux aux amateurs qui lui en feront la demande (pour la déclamation seulement).

Un choix d'œuvres de Gustave Nadaud est mis à la disposition des personnes désirant en prendre copie, en vue du concours, chez M. Louis Fœbx, place de la Liberté, 10, à Roubaix.

M. Eugène Willem, archiviste de la Société, 24, rue du Nord, à Roubaix, procurera aux concurrents qui lui en feront la demande, les chansons de Gustave Nadaud.

Le nombre d'adhésions reçues, et l'intérêt qui s'attache à cette entreprise de vulgarisation des œuvres du célèbre chansonnier Roubaisien, font prévoir que les deux concours obtiendront le plus légitime succès.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1910

En 1910, l'état civil a enregistré 2171 naissances contre 2323 en 1909, soit une augmentation de 148 ; 1956 décès contre 1995 en 1909.

La fièvre typhoïde a fait 5 victimes contre 43 en 1900 ; la scarlatine 1 ; la diphtérie, 1 ; la rougeole 25 ; la coqueluche, 50 ; la tuberculose 300, contre 327 en 1909.

BRIQUETS-LAMPES AU FERRO-CERIUM

La loi réglementant la fabrication, la vente et la détention des appareils amorcés ou préparés de manière à pouvoir s'enflammer ou produire du feu par tout moyen autre que le contact direct avec une matière en combustion, a été insérée au « Journal Officiel » du 30 décembre 1910.

Elle est donc exécutoire dès à présent.

Les personnes qui possèdent des briquets au ferro-cérium doivent les revêtir d'une estampille, dont le coût est de 2 francs, si leur appareil est en métal commun.

Si leur briquet est en argent, en or ou en platine, elles doivent le porter au bureau de la garantie à Lille, 87, rue Meurein. Là, cet appareil sera revêtu du poinçon « tête de rhinocéros », lequel attestera le paiement « de l'impôt des briquets. Le paiement du droit de garantie ne sera pas exigé. »

L'Administration des Contributions Indirectes a fait déposer des estampilles pour briquets en métal commun dans plusieurs débits de tabacs, le coût de ces estampilles est de deux francs.

On peut en trouver : Aux Débits de tabac : 13 bis, Grand'Place à Roubaix ; 113, rue de la Gare, à Roubaix ; 16, Grand'Place à Tourcoing ; 6, rue du Bureau, à Wattrelos.

Un délai de quinze jours est accordé aux contribuables pour se mettre en règle avec la nouvelle loi.

TOURCOING

GRAVE ACCIDENT

M. Pierre Liagre, 31 ans, corroyeur, au service de M. Bienfait-Lemaire, rue d'Anvers, ayant perdu l'équilibre, porta la main droite sur une poulie en marche et la main se trouva engagée entre la poulie et un arbre de transmission situé au-dessus. Plaies par écrasement des doigts. Le majeur et l'auriculaire ont été particulièrement mutilés. Les parties molles sont décollées sur une étendue de plusieurs centimètres.

UN ZINGUEUR TOMBE D'UNE ECHELLE

M. Théophile Dhooselle, 23 ans, zingueur au service de M. Emile Dhoosche, rue d'Anvers, est tombé d'une échelle sur laquelle il était monté pour garnir un lanterneau. Plaie profonde de la face dorsale de la main droite avec section du tendon extenseur du médius.

ADJUDICATION

Vendredi après-midi, il a été procédé, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Henri Masurel-Leclercq, conseiller municipal, délégué par le maire, assisté de ses collègues, MM. Bouche et Delespierre, et en présence de M. Bloyart, directeur de la voirie municipale, à l'adjudication des fournitures et travaux d'entretien, du matériel et outils divers pour les services de l'ébouage et de la voirie.

En voici les résultats :

1er lot : maréchalerie. Dépense, 1.000 fr. M. Géva Gaston, à Tourcoing, rabais de 30.50 %, adjudicataire.

2e lot : charronnage. Dépense, 1.000 fr. M. Flament Désiré, à Tourcoing, rabais de 8.25 %, adjudicataire.

3e lot : outillage divers. Dépense, 1.000 fr. M. Doclercq Ferdinand, rabais de 25.25 %, adjudicataire.

NORD

VALENCIENNES

La question des terrains du quartier de la Gare. — Voici copie d'une lettre adressée aux conseillers municipaux par un groupe de membres de l'Union du Commerce :

« Monsieur le Conseiller,

« Comme suite aux pourparlers engagés à l'occasion de la vente des terrains de la Gare, nous avons l'honneur de vous communiquer, conformément à la demande adressée à Monsieur le Maire de Valenciennes, l'objet de notre proposition.

« Les soussignés se sont engagés à acquérir — de gré à gré — pour le compte de la Société qu'ils se proposent d'établir, deux parties de terrain provenant du démantèlement de la place.

« Savoir :

« L'un de 5.000 mètres carrés à prendre dans la partie C en façade de la Gare, de la rue Tholozé et du boulevard Froissart.

« L'autre, de 1.000 mètres carrés, à prendre dans la partie D en façade de la Gare, de l'avenue des Monnayeurs et de l'avenue du Hainaut.

« Les deux parties du terrain sus indiquées moyennant le prix de 45 francs pour le terrain de la partie C et de 50 francs pour le terrain de la partie D, qui sera payé comptant le jour de la signature de l'acte de vente, sous la condition suivante :

« Le délai de trois ans, imposé par le cahier des charges de la ville, pour construire sur les terrains acquis au lieu de commencer à courir du jour de l'acquisition ne prendra cours qu'à dater du jour où le Viaduc Dampierre aura été mis en état de viabilité complète et livré définitivement à la circulation.

« Nous attirons spécialement votre attention bienveillante sur la valeur de notre démarche qui n'a aucun caractère de spéculation. Il n'est point nécessaire, en effet, d'insister sur le motif qui nous fait agir.

« Nous avons tout lieu de craindre que l'acquisition d'une telle partie de terrain, situé où il est, par une même Société étrangère à la ville, n'amène cette Société à créer de façon quelconque un quartier commercial autonome arrêtant les étrangers à la Gare et les dispensant de se rendre comme maintenant, à l'intérieur de la Ville.

« Permettez-nous toutefois de vous faire observer qu'il ne serait pas absolument exact d'envisager, comme on l'a fait, la question au seul point de vue des intérêts directs des commerçants du Centre.

« Ces intérêts existent d'ailleurs. Ils sont légitimes et la part que ces commerçants apportent chaque année aux contributions dans le budget municipal, doit amener la Ville plus que personne à ne pas les méconnaître.

« Mais, nous le répétons, ces intérêts ne sont pas les seuls en cause ;

« Le développement favorisé d'un centre commercial dans le quartier de la Gare, sans communications facilitées avec l'intérieur de la Ville, portera un préjudice inévitable aux immeubles du centre, l'animation profitable à tous risquant de se déplacer. De cette même attraction, subiront les conséquences défavorables, les commerçants du Faubourg de Lille semblablement menacés.

« Nous ajoutons que l'Administration municipale n'a pas lieu d'être inquiète du sort d'un quartier que sa situation privilégiée du fait du voisinage de la Gare et des moyens de communication qui le desservent, désignera spécialement à l'attention des amateurs. Notre proposition d'acquisition vous donnerait au surplus sur cette question les assurances nécessaires.

« Nous vous faisons enfin remarquer que si vous accueillez favorablement notre demande, vous favoriserez les intérêts généraux des industries du bâtiment qui participeraient également au développement de ce quartier alors qu'une adjudication à une Société étrangère ne laisserait vraisemblablement d'ouvrage que pour un seul entrepreneur, à supposer qu'il appartînt à Valenciennes.

« En définitive la cession d'un bloc de terrain de 4.000 mètres carrés à une Société étrangère constituait par l'importance des intérêts à y engager une sorte de mainmise qu'aucune initiative individuelle n'aurait pu prévoir, ni par conséquent écarter.

C'est sous l'imminence d'un grave danger dont les suites peuvent être très funestes pour la prospérité générale de Valenciennes qu'un groupe de Valenciennois s'est ému et qu'agissant en dehors de toute préoccupation politique, soucieux seulement de la sauvegarde des intérêts locaux, a introduit sa demande intéressante en ce qu'elle respecte les intérêts financiers de la Cité.

Les raisons qui font agir ce groupe se justifient donc pleinement par la demande de marché de gré à gré et aussi le recul du point de départ du délai de construction qu'il sollicite de vous.

« Dans un marché de ce genre, en effet, les offres suffisantes ayant été faites par nous, une adjudication n'ajouterait en rien aux intérêts pécuniaires de la Ville, et il serait d'ailleurs déplorable que notre mouvement de défense fût exploité en définitive contre nous.

« Et de même le recul de délai se justifie parfaitement par les charges exceptionnelles que comporte la situation, et l'existence des droits acquis, que nous croyons avoir à la protection des représentants de la Cité.

« Nous osons espérer que notre appel à vos sentiments Valenciennois vous amènera à seconder nos efforts qui ne tendent qu'au bien général de nos concitoyens.

« Nous vous présentons, Monsieur le Conseiller, nos salutations dévouées.

« *Pour le Groupe :*

F. BUGNOT ; R. LEFEBVRE ;

H. BOUILLON ; C. MARLIÈRE. »

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

LENS

A la Caisse d'épargne de Lens, sous la présidence de M. Eugène Courtin, dans la séance de vendredi dernier, il a été effectué 61 versements se montant à 14.678 francs et fait 151 remboursements pour 9.578 fr. 18.

La séance de dimanche prochain sera présidée par M. Auguste Béhal.

Vol. — Le portemonnaie de Mme Lhomme-Théry demeurant à Arleux-en-Gohelle lui a été volé sur la place du Cantin. Il contenait une vingtaine de francs.

LIEVIN

Grave accident aux Mines. — M. Louis Caron, 37 ans, était monté sur un wagon à frein d'un convoi venant de la fosse N° 4. Arrivé près du N° 1 il tomba du train en marche et fut projeté avec violence sur le ballast. On le releva grièvement blessé ayant des côtes fracturées et portant de graves lésions au poumon.

Le docteur fait toutes réserves sur les suites des blessures.

Les Anciens Combattants de la guerre franco-allemande résidant actuellement à Liévin sont invités à se présenter à la Mairie, bureau du commissariat de police, soit lundi 9 janvier, de 9 heures à midi ou de 2 à 6 h., soit mercredi 11 janvier, de 2 à 6 heures, à l'effet de fournir divers renseignements demandés d'urgence par le Ministre de la Guerre.

Les anciens combattants devront notamment faire connaître s'ils ont appartenu en 1870-1871 à la garde mobilisée ou aux corps francs. Ils devront se munir de leur livret militaire et de toutes pièces ou documents attestant leur service, blessures, actions d'éclat, etc.

La fête annuelle de la fanfare municipale « La Liévinoise » aura lieu le 29 janvier courant. Cette fête consiste en une promenade en ville avec aubades au président, chef et sous-chef de musique. A 2 heures, banquet, salle de la Mairie, sous la présidence de M. le député-maire Lamendin. Le soir, bal avec orchestre de 20 musiciens offert aux membres exécutants, honoraires et à leur famille logeant sous le même toit. Pour les personnes étrangères à la société le prix d'entrée est fixé à un franc.

NOUVELLES RÉGIONALES

LA PÊCHE FLUVIALE

M. le préfet vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — Les périodes pendant lesquelles la pêche est interdite sont fixées, dans le département du Nord, comme il suit :

1° Du 1er au 10 janvier inclusivement, et du 30 septembre exclusivement au 31 décembre inclusivement, est interdite la pêche du saumon ;

2° Du 1er au 31 janvier inclusivement et du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement, est interdite la pêche de la truite et de l'omble-chevalier ;

3° Du mardi 18 avril inclusivement au dimanche 18 juin exclusivement, sont interdites, d'une manière absolue, la pêche de toutes les espèces de poissons et celle de l'écrevisse.

Ces interdictions s'appliquent à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Carnet du Lecteur

ARMÉE TERRITORIALE

Est nommé au grade d'officier d'administration de 1re classe : M. Bilie, à Brêmes-lez-Ardres, affecté à la place de Calais.

Est nommé au grade de sous-lieutenant dans le corps territorial du génie : M. Buns, à Noeux-les-Mines, affecté au 1er bataillon territorial.

Est nommé au grade d'officier d'administration de 3e classe : M. Ledent, à Guines, affecté à la place de Maubeuge.

DANS LA GENDARMERIE

Sont nommés gendarmes dans la 1re légion (Compagnie du Nord). — Arme à cheval : MM. Pujolas, brigadier au 11e régiment de hussards ; Morillon, cavalier au 10e régiment de dragons ; Molinié, ancien brigadier au 10e régiment de dragons. — Arme à pied : M. Surbier, quartier-maître torpilleur à bord du cuirassé « Henri-IV ».

Compagnie du Pas-de-Calais. — Arme à pied : MM. Gaulier, canonnier au 2e régiment d'artillerie coloniale ; Fossé, ancien soldat au 2e régiment d'infanterie coloniale.

Compagnie de la Somme. — Arme à cheval : MM. Bournazeau, ancien brigadier au 21e régiment de chasseurs ; Vicaigne, ancien brigadier à la 6e compagnie de cavaliers de remonte.

Compagnie de l'Aisne. — Arme à cheval : MM. Boissavy, ancien brigadier au 2e régiment de spahis ; Pacaut, brigadier-fourrier au 6e régiment de chasseurs d'Afrique.

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette. 31

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Renvoyés en Cour d'assises

Trois jeunes gens de Roubaix comparaissaient aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel comme prévenus de tentative de cambriolage.

Ils étaient défendus par Mes Dhellemmes, Balavoine et Mouquet.

Le Tribunal s'est déclaré incompétent pour les juger, les vol et tentative de vol étant qualifiés, donc passibles de la Cour d'assises.

Le charbon cher

Dans la rue Jean-sans-Peur, le 14 octobre, un marchand de charbon ambulant de Lille, a été pincé offrant en vente au public des sacs de sa marchandise dans lesquels il manquait 7, 9 et 10 kilos sur 50 qu'ils doivent contenir. Il avait une bascule mais faussée et un poids de 5 kilos non vérifié.

C'est un récidiviste. Par défaut il a été condamné à 2 mois, 500 francs d'amende et 4 insertions du jugement dans les journaux de Lille.

— A Roubaix, Théodore Caron se trouvait dans les mêmes conditions délictueuses, ce qui lui a valu 2 mois et 100 francs d'amende.

Chauffeurs imprudents

Un contremaître de l'usine Peugeot, Augustin Careno, faisait, le 13 novembre, à Roubaix, son apprentissage de chauffeur. Il débouchait sur la Grande-Place quand de derrière un tramway venant de la rue Neuve arriva un piéton que le chauffeur non breveté renversa et blessa.

Me Jules Houdoy défendait le contremaître poursuivi pour blessures par imprudence et inobservation des règlements, ayant conduit sans le brevet indispensable et sans corner à un endroit dangereux.

M. Careno a été condamné à 6 jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende.

— En face du Vélodrome de Croix, le 18 septembre, le contrôleur de cet établissement, M. Oxal, traversait la chaussée, quand arriva une auto conduite par le chauffeur Georges Depaepe, 37 ans, au service de M. Wauquier, ingénieur-constructeur, boulevard Victor-Hugo, à Lille, qui le renversa.

Depaepe a été condamné à 100 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES

— 3 *mois* à Barthélemy Speebrack, 45 ans, qui vola, à Lille, place Jacquart, une valise.

— 20 jours à Sidonie Decraeke, 27 ans, pour vol de 7 francs dans un cabaret à La Madeleine.

— Pour rébellion à Lille, le 3 janvier, 2 mois à Pierre Van Heylen, 25 ans, noyauteur, rue de Nantes.

— Pour rébellion, outrages et ivresse, le 4 janvier, à Houplines, 3 mois et 5 francs à Henri Rousseau.

— Pour bris de clôture et port d'armes prohibées (2 tranchets), 1 mois par défaut à Paul Vangertruy, 31 ans, d'Armentières.

— Pour violences sur Mme Declercq, cabaretière à Marcq-en-Barœul, 40 jours à Jean Lepey, de Renaix.

— Pour obstruction de la voie des tramways, 25 francs avec sursis à Louis Lefebvre, de Bailleul.

— Pour fraude de 34.000 allumettes, à Henri Olivier, de Roubaix, 12 jours et 500 francs.

— Acquitté : Georges Gaatbier, de Seclin, prévenu de vol d'une bicyclette à M. Delacour.

Étrennes à vos Enfants

L'Album du Jeudi de la Jeunesse
comprenant 432 pages illustrées d'environ 2.600 gravures en noir et en couleurs. Prix 3 fr. 50.

L'Album de Fillette
de plus de 700 pages illustrées, comprenant, outre de belles gravures en noir et en couleurs, de beaux romans pour fillettes, jeux amusants, recettes de cuisine, modes de fillettes, etc. Prix 2 fr. 50.

L'Album du Petit Illustré
de plus de 700 pages également, destiné aux petits garçons. Prix 2 fr. 50.

Dans nos bureaux, 27, rue de Béthune, et chez nos dépositaires. Pour l'envoi franco ajouter 60 centimes.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

W. R. à C. — La quotité de la pension d'ancienneté varie suivant qu'il s'agit du service sédentaire ou du service actif ; dans la partie sédentaire chaque année de services civils donne droit à un soixantième du traitement moyen ; dans la partie active la pension est liquidée, pour chaque année de services civils à un cinquantième de traitement moyen. En aucun cas la pension ne peut excéder les trois quarts du traitement moyen. Ce traitement moyen s'obtient en prenant la moyenne des traitements et émoluments de toute nature soumis à la retenue dont l'ayant droit a joui pendant ses six dernières années d'exercice.

E. L. — La loi sur la limitation du nombre des débits de boissons est toujours en discussion devant le Sénat, avant sa promulgation il faudra qu'elle soit votée par la Chambre et que les deux assemblées se mettent d'accord sur un texte unique ; ce ne sera pas encore d'ici quelque temps que tout cela peut avoir lieu. Jusqu'alors nous sommes toujours sous le régime de la loi du 17 juillet 1880. Les seules restrictions de cette loi sont contenues en son article neuf qui donne aux maires, le conseil municipal entendu, le droit de prendre des arrêtés pour déterminer, sans préjudice des droits acquis, les distances auxquelles les cafés et débits de boissons ne peuvent être établis, autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices, des écoles primaires, collèges et autres établissements d'instruction publique. Ce sont là les seules restrictions légales.

Maître D.

VIENT DE PARAITRE
le Splendide Volume Illustré sur les
Manœuvres d'Armée en Picardie
Voir aux annonces

BIBLIOGRAPHIE

Les Annales. — Un émouvant conte des rois de M. René Bazin ; de très curieux documents inédits sur la fondation du Conservatoire retrouvés dans les manuscrits d'Adolphe Adam ; d'exquis poèmes de Judith Gautier, Maurice Bouchor, Jean-Ajalbert et Georges Rivollet ; un amusant historique de la loterie en France, par Gil Baër et Léo Delteil ; des artistes d'actualité signés : Jules Lemaître, Henri Lavedan, Auguste Dorchain, Max de Nansouty, Louis de Fourcaud, Albert Dayrolles, le Bonhomme Chrysale, Sergines, etc., telles sont les principales rubriques du dernier sommaire des « Annales », l'excellente revue de plus en plus appréciée des familles, lue partout, lue par tous...

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

***

La Mode Pratique. — Revue de la Famille. — Publiée sous la direction de Mme C. de Broutelles. — Sommaire du N° 1 (7 janvier 1911) : Nos tapisseries en couleurs, 1 ill. — La mode : Les chapeaux de printemps. — Chronique théâtrale. — La page des enfants, 11 ill. — Quelques idées de travestissements, 5 ill. — Nos toilettes, 22 ill. — Notre grand concours annuel. — Plaisirs de saison. — Nos patrons découpés, 2 ill. — Nos dessins décalquables, 2 ill. — Notre petit courrier. — La bonne cuisine. — Notre supplément d'ouvrages, 10 ill. — Roman : L'Echo du passé, par Maryan.

Avantages réservés aux abonnées de « La Mode Pratique » : Pour 18 francs par an, France ; 25 francs par an Etranger, la « Mode Pratique » sur papier ordinaire et la « Vie Heureuse », soit 61 numéros de Revues formant deux gros volumes de plus de 1,600 pages, illustrées de plus de 4,000 gravures.

Pour 22 francs par an, France ; 29 francs par an, Etranger, la « Mode Pratique » tirée sur papier de grand luxe et la « Vie Heureuse », Revue universelle illustrée, littéraire, artistique, sportive, mondaine, constituent ainsi : la plus admirable et la plus complète des revues féminines. — Envoi d'un numéro spécimen sur demande.

Le numéro : 25 centimes. — Librairie Hachette et Cie, à Paris.

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G. LACROIX, Pharm. Spécialiste, 30, rue Neuve, Lille, qui répondra gratis à toutes demandes renseig. (7e année). 4568

CALENDRIER

Samedi 7 Janvier 1911. — 7e jour de l'année

Soleil : Lever 7 h. 56 ; coucher 4 h. 17.

Lune : Lever 11 h. 20 ; coucher 10 h. 56 m.

7e jour de la lune.

La durée du jour croît de 1 minute sur celle de la veille.

Temps probable. — Des pluies sont probables sur la moitié Nord avec température en hausse.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 6 Janvier

Baromètre à 8 h. du matin : 762° 8.

Baisse depuis la veille à seul heures du matin : 0 m/m 1.

Température de l'air : 1 3.

Températures extrêmes depuis 24 heures :

Maxima : + 7°7, atteint hier à 1 h.

Minima : + 0 3 atteint ce matin à 6 h.

Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 8 heures du matin : 0 m/m 0.

Etat hygrométrique : 90.

Direction du vent : Sud-Ouest.

Etat du ciel : Couvert.